

EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL
QUESTIONS COMMUNES

- 1 - Tirer en combat rapproché est permis tant que les adversaires peuvent :
 - Porter une touche
 - tenir leurs armes correctement et que l'arbitre puisse suivre la phrase d'arme
 - Les deux coquilles ne se touchent pas.

- 2 - Lorsqu'un match est arrêté par l'arbitre, suite à un corps à corps ou une flèche :
 - le tireur qui a subi l'action reste à sa place
 - les deux tireurs se remettent en garde où ils veulent
 - chaque tireur recule pour reprendre la distance

- 3 - Si l'un des tireurs s'arrête avant le commandement de « halte » et qu'il est touché, la touche est :
 - annulée
 - accordée et le tireur qui s'est arrêté reçoit un carton rouge.
 - accordée

- 4 - Lorsqu'un tireur dépasse son adversaire, mais reste sur la piste :
 - l'arbitre arrête le combat et remet les adversaires à la place qu'ils occupaient avant le dépassement
 - l'arbitre arrête le combat et remet les adversaires en garde à leurs lignes de mise en garde
 - le tireur qui a subi le dépassement se met où il veut et son adversaire se replace à la distance

- 5 - Le temps d'escrime est :
 - la durée d'une attaque parfaitement exécutée
 - le temps qu'il faut à l'arbitre pour dire halte
 - la durée d'exécution d'une action simple

- 6 - Le salut est obligatoire :
 - uniquement avant le début de l'assaut
 - avant le début et à la fin de l'assaut
 - uniquement à la fin de l'assaut

- 7 - Le corps à corps existe dès que :
 - l'arme ou la coquille d'un des tireurs touche le corps de l'adversaire
 - les deux adversaires sont en contact direct
 - les deux coquilles sont en contact

- 8 - Une parade est dite simple directe quand elle est faite :
 - dans la ligne ouverte par l'attaque
 - dans la ligne opposée à l'attaque
 - dans la même ligne que l'attaque

9 - Au commandement de « halte », le terrain gagné reste acquis :

- tant que la ligne médiane n'est pas à nouveau franchie par un des tireurs
- jusqu'à ce qu'une touche valable soit accordée
- jusqu'à ce qu'une touche valable ou non valable soit marquée

10 - La mise en garde au début et pendant le combat :

- toujours au milieu de la largeur de la piste
- au bord de la piste si les tireurs le désirent tous les deux
- là où les tireurs se trouvent au moment du « halte »

11 - L'arbitre doit contrôler la tenue réglementaire :

- au début de la poule uniquement
- avant le début de chaque poule, de chaque rencontre et de chaque match d'élimination directe
- jamais

12 - Lorsqu'un tireur franchit, avec les deux pieds, la limite arrière, il est :

- remis en garde, la 1^{ère} fois, sur sa ligne d'avertissement
- remis en garde sur sa ligne de fond, après avoir reçu un carton jaune
- déclaré comme étant touché